

## Mot de la présidence

Nous sommes dans la dernière ligne droite d'une année fort mouvementée ! D'abord, cette pandémie hors du commun nous a amené son lot de rebondissements. Heureusement, avec les dernières annonces gouvernementales, nous pouvons espérer un retour en septembre plus près de notre habituelle réalité scolaire ! Croisons les doigts pour que la pandémie devienne rapidement qu'un vague souvenir dans les livres d'histoire de nos petits-enfants.

Cette année en était également une de négociations. Le 17 mai dernier, le projet de règlement sectoriel ayant été accepté par la majorité des syndicats, celui-ci devient une entente de principe. Par contre, la négociation intersectorielle, qui concerne les salaires, la retraite, les droits parentaux et les disparités régionales, n'est pas terminée. Souhaitons que le dernier mois permette d'arriver à une entente globale à notre satisfaction. Particulièrement, cette année, les enseignantes et enseignants ont pu démontrer avec brio l'apport essentiel de leur travail à l'ensemble de la société et leur dévouement pour le bien des élèves. Il apparaît donc primordial que le gouvernement nous offre un règlement à la hauteur de ce que nous méritons.



Annie Domingue,  
Présidente

De plus, il ne faut pas oublier que la négociation intersectorielle concerne les 550 000 travailleuses et travailleurs de la fonction publique, y compris le personnel enseignant, nos collègues du soutien et nos collègues professionnels. C'est d'ailleurs pour cette raison que des grèves sont exercées de façon alternative par nos collègues et différents autres membres de la fonction publique. En éducation, nous travaillons en équipe-école et c'est pour l'ensemble de notre équipe que les conditions doivent s'améliorer !

Finalement, l'éducation n'est pas seulement une bataille syndicale, c'est le résultat de choix politiques et de choix de société que l'ensemble de la population peut tenter d'influencer. Ça ne doit pas reposer que sur les acteurs du réseau scolaire. C'est donc une lutte à poursuivre et qui, espérons-le, gagnera de plus en plus de partisans parce qu'en éducation, faut que ça change maintenant !

Bonne fin d'année scolaire à toutes et à tous !

*Annie Domingue*,  
Présidente du SEEL

## Coupure de traitement lors de la grève du 14 avril 2021

Pour faire suite à notre grève innovante de courte durée qui a eu lieu le 14 avril dernier, le Centre de services scolaire des Laurentides a procédé aux coupures de traitement sur la paie du 13 mai 2021. Cependant, plusieurs enseignantes et enseignants nous ont fait part d'erreurs quant à ladite coupure de traitement.

Nous tenons donc à attirer votre attention sur cette problématique et nous vous recommandons de vérifier votre relevé de paie afin de vous assurer que la coupure est conforme au temps que vous auriez réellement effectué.

### Exemple de calcul

Heure de débute de la prestation de travail : 7 h 55  
Heure de fin de la grève : 9 h 30  
Différence : 95 minutes

Dans ce cas-ci, le calcul est :

$$95 \text{ minutes} / 60 \times 0,2 = 0,317$$

La coupure de traitement doit donc être de 0,317.

Les coupures de traitement pour toutes les enseignantes et tous les enseignants tiennent compte des périodes de tâche éducative, de temps assigné et du temps de nature personnelle.

Si vous remarquez une erreur, nous vous invitons à faire la demande de correction à votre direction d'école et à nous écrire au [z45.laurentides@lacsq.org](mailto:z45.laurentides@lacsq.org) en joignant à votre courriel votre relevé de paie ainsi que votre tâche. Ces documents nous permettront de faire les représentations nécessaires auprès de l'employeur.

*Annie Domingue,*  
Présidente du SEEL



## Remboursement des frais de scolarité des études à temps partiel

Le 18 mai dernier, le Conseil exécutif a apporté des précisions sur les modalités entourant les remboursements des frais de perfectionnement. Afin d'assurer l'équité dans le traitement des demandes, des critères plus détaillés ont été déterminés. Ainsi, dorénavant, le remboursement à hauteur de 50 % s'adressera exclusivement aux :



Olivier Gagnon,  
Secrétaire-trésorier

- personnel enseignant régulier;
- personnel enseignant à temps partiel;
- personnel enseignant présent sur la liste de rappel ou sur la liste de priorité d'embauche.

Les enseignantes et enseignants faisant une demande de remboursement des frais de scolarité à temps partiel devront aussi détenir une qualification légale d'enseigner.

Ladite demande devra être accompagnée d'une preuve de réussite du cours et être transmise dans un délai d'un an, le cas échéant.

Il est important de vous rappeler que des pièces justificatives indiquant le sigle et le nom du cours ainsi qu'une preuve de paiement, tel un relevé de compte universitaire, demeurent toujours requises.

De plus, il est à noter que les remboursements se font deux fois par année. Le premier remboursement a lieu en janvier et le deuxième en juillet. Pour nous permettre de traiter les différentes demandes, vous devez nous faire parvenir le formulaire dûment complété avec les pièces justificatives avant le 15 décembre ou avant le 15 juin.

### Qu'entend-on par frais de perfectionnement ?

Dans la convention collective locale, vous pourrez trouver l'article 7-3.01.04 définissant un peu mieux le type de formations demandées :

*Études qui mènent à un changement de scolarité conformément au manuel d'évaluation de la scolarité du M.E.L.S.*

Il est intéressant d'y constater également que les frais remboursables ne s'arrêtent pas seulement aux simples frais de scolarité. En effet, l'article 7-3.02.02 de la convention collective locale précise que :

*Sur présentation de pièces justificatives, les enseignantes et enseignants sont remboursés pour les frais de perfectionnement suivants : frais de scolarité, frais de cotisation étudiante, frais d'inscription et frais de scolarité supplémentaires pour les cours donnés hors campus. Ces frais sont remboursés à 50 %.*

N'hésitez pas à communiquer avec nous au [z45.laurentides@lacsq.org](mailto:z45.laurentides@lacsq.org) ou au 1 800 263-6024 pour de plus amples informations.

Olivier Gagnon,  
Secrétaire-trésorier du SEEL

## Enquête internationale sur la santé et le bien-être au travail en éducation

Parce que la protection de la santé et du bien-être des enseignantes et enseignants est indispensable à la garantie d'une éducation de qualité dans le monde, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) s'est associée au Réseau Éducation et Solidarité et à la Fondation d'entreprise MGEN pour la santé publique afin de lancer un baromètre international sur la santé et le bien-être au travail du personnel de l'éducation. Pour cette première édition, l'enquête est diffusée auprès des enseignantes et enseignants de six pays (France, Belgique, Maroc, Québec, Gambie et Mexique).

En remplissant ce [questionnaire](#), qui ne demande pas plus de 15 minutes, vous contribuez à une meilleure vision du vécu et des conditions de travail du monde de l'éducation dans différents pays afin de pouvoir par la suite mettre en place des actions adaptées.

Faites entendre votre voix sur les défis communs auxquels sont confrontés plus de 30 millions d'enseignantes et enseignants dans le monde ! Merci pour votre temps et vos précieuses réponses. N'hésitez pas à en parler à vos collègues !

Cordialement,

Luc Beauregard,  
Secrétaire-trésorier à la CSQ

Luc Allaire,  
Responsable des relations internationales à la CSQ

